



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Frais medicaux et chirurgicaux

Question écrite n° 39751

#### Texte de la question

M Henri Prat expose a Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, les difficultes rencontrees, dans certains cas, par des malades ayant sollicite leur admission en centre hospitalier afin d'y subir une intervention chirurgicale. Tel est le cas des hemophiles avec anticorps circulant, qui necessitent une therapeutique substitutive particulierement couteuse (plusieurs millions de francs) qui provoque le refus d'admission, pour des raisons budgetaires, de la part des etablissements hospitaliers aptes a pratiquer ce genre d'intervention. Il lui demande s'il ne conviendrait pas de considerer le cout des produits sanguins pour les hemophiles hors du budget des hopitaux afin de ne plus etre un obstacle aux interventions chirurgicales, ainsi que les mesures qu'elle compte prendre pour resoudre ces cas particulierement discriminatoires du point de vue de l'organisation des soins en France a l'egard de certains citoyens.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Prat Henri](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39751

**Rubrique :** Assurance maladie maternite: prestations

**Ministère interrogé :** santé et famille

**Ministère attributaire :** santé et famille

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 mai 1988, page 1824